

33, rue Gabriel Péri - 31000 Toulouse
Tél. : 05 62 30 00 78
E-mail : contact@onsil.fr

Madame Catherine Vautrin
Ministre du Travail, de la Santé
et des Solidarités
14 avenue Duquesne
75350 Paris SP 07

Toulouse, le 12 janvier 2024

Madame la Ministre,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter au nom de l'Onsil, de votre nomination à la tête du Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités.

Comme vous le savez, les infirmières et infirmiers libéraux (idels) assurent leurs missions partout sur le territoire national, au sein de leurs cabinets mais surtout au domicile de leurs patients. Il n'y a pas de « désert infirmier », tant en métropole qu'en outre-mer.

Tenus à la continuité des soins, ils restent disponibles jour et nuit et tous les jours de l'année.

Ils constituent donc un réseau puissant sur lequel votre Ministère peut s'appuyer en matière d'actions en santé publique. Force est de constater que jusqu'à présent ils ne sont malheureusement que peu sollicités.

Madame la Ministre, les infirmières et infirmiers libéraux attendent beaucoup de leur Ministre de tutelle.

Ils traversent en effet une situation de crise sans précédent :

- crise professionnelle avec un rôle propre qu'ils ne peuvent exercer sans passer par la prescription médicale dont ils sont dépendants dans une organisation encore trop médico-centrée ;
- crise déontologique avec le dispositif BSI (bilan de soins infirmiers) introduit avec l'avenant 6 à leur convention nationale avec l'assurance maladie. Après une modification de son algorithme pour les forfaits les plus élevés, ils se voient dissuadés et contraints de refuser les patients dépendants « lourds », le BSI induisant la notion de rentabilité ;
- crise administrative avec des rapports qui se sont dégradés avec le principal partenaire qu'est l'assurance maladie qui multiplie les contrôles et interprète la nomenclature des actes déjà devenue bien trop complexe ;
- crise dans la gestion financière de leur entreprise : dans le contexte inflationniste, ils attendent depuis des années des revalorisations tarifaires mais aussi de leurs indemnités de déplacement.

Avec une retraite à taux plein à 67 ans, des carrières longues, un épuisement dû à des conditions d'exercice souvent lourdes avec des trajets longs en zones rurales et des patients grabataires en fin de vie, la pénibilité n'est toujours pas reconnue.

Il faut insister aussi sur la relation ville-hôpital quasi inexistante malgré des années de volonté de part et d'autre mais sans résultat concret et cela grève la prise en charge en particulier en sortie d'hospitalisation. Il y a en outre un manque de connaissances des différentes pratiques intra et extra hospitalières qui permettrait pourtant une fluidité au service des patients.

Et ce ne sont, Madame la Ministre, que des exemples.

Les idels veulent croire qu'ils auront toute votre écoute pour définir quel sera leur place notamment dans le cadre de la prise en charge de la dépendance.

Une des priorités du Président de la République et de son gouvernement est l'élaboration de la loi bien vieillir. Nous vous savons attachée au grand âge : vous avez en effet impulsé la journée de solidarité pour les personnes âgées en 2004.

Le rôle des idels dans le maintien à domicile n'est plus à démontrer et la coordination qu'ils assurent doit être reconnue. Leurs interventions constituent une alternative à l'hospitalisation et représentent ainsi une source d'économies des dépenses de santé.

Ils prennent toute leur part dans le maintien en santé des personnes âgées et leur expertise en la matière est une ressource malheureusement inexploitée.

Nous avons entendu le Premier Ministre engager ses ministres dans l'action. Aussi, nous ne doutons pas de votre volonté d'agir pour la revalorisation et la promotion de notre profession qui, vous l'aurez compris, a particulièrement besoin de sortir de l'immobilisme qu'on ne cesse de lui opposer.

Les idels attendent avant tout l'ouverture de négociations urgentes avec l'assurance maladie pour :

- instaurer la consultation infirmière sur le rôle propre en accès direct avec l'auto prescription de nos interventions dans le cadre de la dépendance et l'abrogation du dispositif BSI ;
- revaloriser sans attendre leurs tarifs en tenant compte de l'inflation ;
- obtenir une vraie réévaluation de l'indemnité de déplacement et des indemnités kilométriques corrélée au prix des carburants.

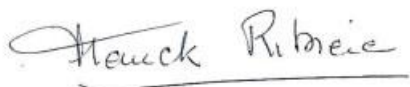
Voici les trois principales actions qui doivent être priorisées pour un résultat à court terme à la hauteur des espérances des idels. S'y ajoute bien entendu la pénibilité et l'âge de départ à la retraite.

Madame la Ministre, l'Onsil vous souhaite une excellente prise de fonctions et se tient à votre disposition afin de vous faire part plus en détail des propositions que nous portons pour l'exercice libéral des soins infirmiers.

En attendant votre réponse, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de notre plus haute considération,

Franck Ribière,

Président par intérim.



Franck Ribière